

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'EAU DU SUD-OUEST LYONNAIS

SIEGE SOCIAL : MAIRIE DE VAUGNERAY
SIEGE ADMINISTRATIF : 5, Place de l'Eglise-69670 VAUGNERAY

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°2021-003

Date de convocation : 15 février 2021

Nombre de délégués en exercice : 26
Nombre de membres présents : 20
Nombre de membres votants : 20

L'an deux mille vingt et un, le 23 FEVRIER à 18 heures 30, le COMITE SYNDICAL s'est réuni en séance publique ordinaire, à la salle des fêtes de Vaugneray.

Présents : MM. JULLIEN, REMILLY, BRUNEL, FERLET, GIRAUD, MARTIN, GIORGIO, PASCUAL, BURLET, BOBICHON, COQUARD, DIDELET, BOICHON, GROSSIORD, BOUKACEM, LHOPITAL.

MMES MABON, BERTIN, BELIER-COLLONGE, LAFONT.

Secrétaire de séance : M. COQUARD

Objet : Demande de subvention à l'Etat dans le cadre de la part exceptionnelle de la dotation de soutien à l'investissement public local

Monsieur le Président explique que certains travaux, comme le renouvellement des conduites mais également le doublement de la cuve du réservoir du Recret et le surpresseur de Thurins, pourraient être éligibles à la part exceptionnelle de la dotation de soutien à l'investissement public (DSIL), dans le cadre des projets ayant trait à la résilience sanitaire, à savoir le renforcement des capacités des territoires à faire face à des crises sanitaires de grande ampleur.

Les projets doivent être prêts à démarrer rapidement mais ne doivent pas avoir été commencés avant l'accusé de réception de la demande de subvention.

Un dossier de demande de subventions pourrait donc être transmis à la préfecture pour ces 3 projets de travaux.

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé et les explications de Monsieur le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **Sollicite** l'aide financière de l'Etat, dans le cadre de la part exceptionnelle de la dotation de soutien à l'investissement public (DSIL), pour les trois projets suivants : le renouvellement des conduites mais également le doublement de la cuve du réservoir du Recret et le surpresseur de Thurins, projets qui permettront de sécuriser et de renforcer les capacités du réseau d'eau.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ont signé tous les Membres présents.

Pour copie certifiée conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le

Le Président ,
Daniel JULLIEN



REÇU EN PREFECTURE

le 05/03/2021

Application agréée E-legalite.com